

Montréal, le 14 novembre 2024

Fermetures de classes de francisation en CSS ou comment dévaloriser le français et la profession enseignante

Nous, l'Association québécoise pour l'enseignement du français langue seconde (AQEFLS) et l'Association canadienne de linguistique appliquée (ACLA), rassemblant les spécialistes de la didactique des langues secondes et de la linguistique appliquée, tenons à dénoncer vivement les décisions gouvernementales réduisant l'offre de formation en francisation dans les Centres de service scolaires (CSS) du Québec.

Le gouvernement soutient qu'aucune coupe budgétaire en francisation n'a été réalisée. Cela n'est qu'en partie vrai et la réalité est plus complexe : si les montants globaux restent inchangés, les fonds alloués aux CSS, eux, ont été fortement restreints. Cette réduction découle d'une clause imposant un retour aux budgets de 2020-2021 — une année marquée par la pandémie et la fermeture des frontières — et d'une autre qui interdit désormais tout transfert de fonds entre différents postes budgétaires. Ces contraintes financières compromettent la mise en œuvre des cours de francisation et l'existence même de ce service crucial pour le Québec, dispensé par des professionnels, acteurs de première ligne. Les cours de francisation sont pourtant indispensables à l'intégration des personnes immigrantes dans notre société.

Conséquences actuelles pour les personnes immigrantes et les milieux les accueillant

Avant même l'application de cet exercice budgétaire, le réseau comptait déjà environ 33 000 personnes en attente d'un cours de français, et ce, malgré le droit de ces personnes d'obtenir des services en francisation (article 6.1 de la Loi 96). Avec la réduction de l'offre en francisation dans les CSS, ce nombre est voué à croître de façon dramatique. Ce sont ainsi des milliers de nouveaux arrivants qui se retrouvent sans soutien dans leur apprentissage de la langue, pourtant essentiel à leur intégration. Il nous apparaît évident que les mesures prises par le gouvernement risquent d'entraîner des répercussions profondes, nuisant à l'inclusion des personnes issues de l'immigration et contribuant à leur isolement, tant social que culturel ou économique. Cette répercussion est pourtant en contradiction avec le souhait déclaré du gouvernement actuel de valoriser le français et d'étendre son utilisation dans la société québécoise.

Nous nous inquiétons également des répercussions de ces mesures qui pourront se faire sentir jusque dans les familles des nouveaux arrivants. Privés d'un accompagnement en francisation, de nombreux parents éprouveront des difficultés à soutenir la scolarité de leurs enfants, que ce soit pour l'aide aux devoirs, la participation aux rencontres de parents ou les interactions avec l'école. Dans certains milieux où les interprètes communautaires sont peu nombreux, les enfants, qui eux-mêmes apprennent le français à l'école, sont alors amenés à jouer le rôle d'interprètes pour leurs parents, une responsabilité que ces jeunes ne devraient pas avoir à assumer dans notre société.

Nous sommes convaincus que les effets de ces décisions gouvernementales s'étendront également aux milieux de travail, où certains employeurs prennent désormais sur eux de fournir

un accompagnement linguistique à leurs employés issus de l'immigration. Les difficultés de communication au travail ne sont pas seulement une question d'intercompréhension, elles peuvent aussi entraîner des retards dans les projets, voire compromettre la sécurité des employés. En négligeant l'importance d'un apprentissage structuré du français, le gouvernement risque de compromettre la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, de fragiliser la cohésion sociale liée à l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants et, paradoxalement, de fragiliser les efforts de préservation de la langue française.

Nouveaux partenaires en francisation... à distance!

Pour combler le manque créé par les fermetures de cours dans les CSS, quelques cours de francisation ont été mis en place en urgence dans les villes disposant de partenaires du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Toutefois, ces cours, offerts en soirée, à temps partiel ou à distance, ne répondent pas aux besoins des divers profils d'apprenants inscrits dans les cours de francisation dans les CSS : certains travaillent le soir, d'autres n'ont pas les compétences en littératie numérique pour faire des apprentissages dans une formule à distance, et la majorité a besoin d'interactions humaines et de soutien psychosocial pour réussir. De plus, les options proposées sont limitées géographiquement : le MIFI ne compte aucun partenaire dans plusieurs régions du Québec, ce qui force certains apprenants à parcourir des distances importantes pour accéder aux cours. Ces modalités ne feront que ralentir considérablement le rythme d'apprentissage des nouveaux arrivants et nuire à leur capacité à participer à la vie professionnelle, sociale, culturelle, économique et civique de leur milieu d'accueil. Devant ces obstacles, les personnes issues de l'immigration, pour des raisons pratiques, pourraient se tourner vers l'anglais, langue qu'ils risquent alors d'adopter dans leur vie sociale et professionnelle.

Mépris pour la profession enseignante et l'expertise en enseignement du français langue seconde

Il nous est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement mise sur de nouveaux partenariats et envisage des formations linguistiques en ligne alors que des partenaires qualifiés existent déjà dans les CSS. La formation initiale des enseignants de français langue seconde au Québec est l'une des plus complètes du monde francophone, incluant quatre ans d'études post-secondaires, quatre ou cinq stages réalisés en milieu de pratique et plus de 700 heures de formation. Ces exigences font des enseignants de francisation brevetés des professionnels hautement qualifiés, sans compter les années d'expérience qu'ils cumulent.

La francisation des nouveaux arrivants exige bien plus qu'une simple transmission de notions de langue ou de culture; elle nécessite un environnement propice à l'apprentissage, construit jour après jour, où les apprenants peuvent progresser dans leurs parcours personnel et professionnel. Quand le développement langagier des apprenants stagne, l'intervention la plus porteuse ne sera pas sur le plan de la langue, mais bien sur le plan de l'humain ou du design pédagogique. Ces interventions requièrent de pouvoir puiser dans un bassin de compétences et de connaissances en acquisition des langues, en andragogie, en linguistique appliquée, en psychologie cognitive, en psychologie sociale, en éducation, en (socio)linguistique, ainsi que sur le développement du plurilinguisme et des compétences interculturelles.

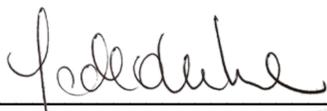
Il ne fait aucun doute que plusieurs personnes peuvent être d'excellents partenaires de conversation ou informateurs culturels, mais seuls des enseignants qualifiés possèdent l'expertise nécessaire pour assurer un accompagnement pédagogique complet, adapté aux

besoins des apprenants et crucial pour leur réussite. La perte d'emploi de ce personnel formé en enseignement des langues secondes envoie un bien mauvais message, en totale contradiction avec les campagnes de valorisation de la profession enseignante qui sont actuellement diffusées dans les médias.

En plus de compter sur un personnel qualifié, les CSS ne se contentent pas d'offrir des cours de langue, ils offrent également des services complémentaires tels que des conseillers en orientation, des travailleurs sociaux, des orthopédagogues et des orthophonistes, et permettent même aux enseignants qualifiés de donner des formations directement en milieu de travail, dans les entreprises qui accueillent des immigrants. Cette approche intégrée et personnalisée est largement supérieure à une formation en ligne décontextualisée, qui ne peut offrir le même niveau de soutien et de suivi.

Bien que la gestion budgétaire soit cruciale, l'argument financier ici manque de solidité. Quel est l'intérêt d'investir des ressources considérables en francisation si les résultats ne sont pas au rendez-vous ? L'objectif doit être d'investir dans un accompagnement de qualité, offert par des professionnels qualifiés, et non de recourir à des stratégies d'économie à court terme. Ce virage soudain a été entrepris sans consultation des spécialistes du domaine. En agissant ainsi, le gouvernement joue un rôle d'apprenti sorcier et risque d'encourager une tendance vers l'adoption de l'anglais comme langue d'intégration, compromettant ainsi l'atteinte des objectifs de francisation qu'il se fixe. Si le gouvernement est réellement sérieux dans sa volonté de valoriser le français comme en témoigne sa récente campagne de promotion, le démantèlement d'un réseau constitué d'experts et pouvant répondre aux besoins locaux des personnes issues de l'immigration qui s'installent de plus en plus en région est assurément un pas dans la mauvaise direction. Plus qu'un simple bris de service, ces décisions représentent une rupture d'un contrat moral et social envers les personnes immigrantes, envers les personnes qui les embauchent, envers les enseignants qui ont suivi une formation créditée pour les accompagner et pour l'ensemble des membres de la société québécoise qui valorisent la langue française.

Nous exhortons le gouvernement à revoir ces décisions, à cesser de créer de nouveaux partenariats à rabais et à rétablir les ressources nécessaires pour soutenir pleinement les nouveaux arrivants dans leur apprentissage du français, au bénéfice de toute la société québécoise.



Claude Quevillon Lacasse
Présidente de l'AQEFLS



Caroline Payant
Présidente de l'ACLA

Merci de copier ou de suivre ce lien pour signer la lettre :

<https://forms.gle/FjsAimryi39tHi127>